

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Décret N° 98-171 DU 11 MAI 1998
Portant reclassement dans l'Ordre
du Mérite Social de la République
du Bénin de certaines Person-
nalités Béninoises précédemment
membres de l'Ordre du Mérite
Social du Dahomey**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N° 69-229 PR/CH du 4 Septembre 1969, N° 70-309 PR/CH du 03/12/1970, N° 71-179 du 22 Septembre 1971 de Madame FANDOHAN Cica Lucie, épouse GUEZO et Messieurs Christophe MONTCHO, DAGBA Célestin ;
- VU les demandes de reclassement des intéressés formulées le 10 Octobre 1997, le 13 Octobre 1997, le 21 Octobre 1997 et le 27 Janvier 1998 ;
- VU la lettre N° 047-C/PR/GCONB/SP du 30 Avril 1998 transmettant les dossiers de reclassement des intéressés dans l'Ordre du Mérite Social du

- 2 -

Bénin au Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent précédemment nommées ou promues dans l'Ordre du Mérite Social du Dahomey sont reclassées à concordance de grade comme suit :

1°) Au Grade d'Officier de l'Ordre du Mérite Social

Messieurs : Christophe MONTCHO, Commerçant Propriétaire à Cotonou
Célestin DAGBA, Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Porto-Novo

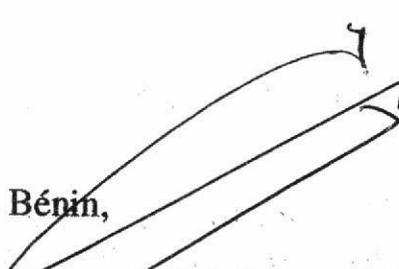
2°) Au Grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social

Madame : FANDOHAN Cica Lucie épouse GUEZO, Secrétaire des Greffes et Parquets à la retraite à Cotonou.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

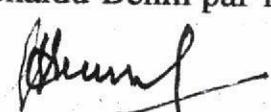
Fait à Cotonou le 11 MAI 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 15
- SGG 4 - SG/PR 2 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -
IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
HAAC 2 - INTERESSES 4.